



Communiqué de presse
Millau, le 1^{er} juin 2023

XXV^e ASSISES DES PETITES VILLES DE FRANCE : L'APVF ET CNR REAFFIRMENT LEUR ENGAGEMENT COMMUN POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Alors que la France accueille depuis le 29 mai la 2^{ème} session de négociation pour un Traité international sur la pollution plastique, l'Association des Petites Villes de France (APVF) et CNR (Compagnie nationale du Rhône) réaffirment leur mobilisation pour lutter, dans les territoires, contre ce fléau mondial. Depuis 2020, l'APVF s'est engagée dans la *Charte Fleuve sans plastique*, initiative portée par CNR, IAGF (Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves) et la Fondation Tara Océan, pour que les élus des petites villes de France soient le fer de lance d'actions ambitieuses et collectives pour réduire ces pollutions.

Agir à la source des pollutions, dans les territoires

Lutter contre la pollution plastique des rivières, fleuves et océans fait partie des défis planétaires à relever : 8 millions de tonnes de plastiques se déversent dans l'océan chaque année et ce sera une trentaine de millions de tonnes en 2030. La *Mission Microplastiques 2019* menée par la Fondation Tara Océan a confirmé que le plastique est omniprésent dans les fleuves notamment sous forme de microplastiques avant d'atteindre les océans.

Parce que cette pollution, une fois dans l'environnement, est à la fois invisible et incontrôlable, il est urgent et crucial d'agir en amont de la chaîne de propagation et de production des produits plastiques. 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer proviennent des terres : **les solutions sont dans les territoires.**

Une mobilisation qui réunit déjà 170 élus

Plus de 170 villes, communautés d'agglomération et métropoles, sont aujourd'hui signataires de la Charte Fleuve sans plastique, lancée en 2020 à l'occasion des élections municipales. Parmi elles, de nombreux adhérents de l'APVF, qui a soutenu l'initiative dès son lancement. Avec leurs administrés et autres usagers, les élus signataires s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions qui répond aux quatre objectifs de la charte et rejoint une communauté d'acteurs qui partage connaissances et pratiques dans une démarche de progrès continu.

A l'occasion de ses XXV^e Assises à Millau, l'APVF poursuit cette volonté de « bâtir des ponts pour demain » afin que les maires puissent apporter des réponses concrètes et immédiates aux défis climatique et environnemental. Avec CNR, elle renouvellera l'appel à l'action, alors que les élus entament leur seconde moitié de mandat.

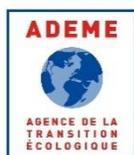


Une initiative de :



LA CHARTE FLEUVE SANS PLASTIQUE EN CHIFFRES

- **15 mesures** pour lutter contre la pollution plastique à l'échelle des communes et des bassins versants autour de **4 grands objectifs** :
 1. Agir contre la propagation des déchets plastiques
 2. Faire de la lutte contre la pollution plastique une priorité du mandat qui orientera l'ensemble des politiques publiques
 3. Transformer cet enjeu en une opportunité de mobilisation et d'innovation
 4. Agir dans une démarche de partenariat et de solidarité
- **Plus de 150 actions** réalisées ou en cours
- **8 partenaires** qui soutiennent les actions menées et contribuent à la promotion de l'initiative :



Ambassadeur

Relais local

Découvrir les 15 engagements de la charte :
www.fleuve-sans-plastique.fr

CONTACTS PRESSE

CNR

Béatrice Ailloud : b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr / 06 07 27 46 07
Romain Jacquet : r.jacquet@cnr.tm.fr / 06 74 79 10 00

APVF

Marie Coulet : mcoulet@apvf.asso.fr / 06 05 39 54 09

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 118 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041. CNR est partenaire de l'APVF.

À propos de l'APVF

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine.



Une initiative de :

